



**GROUPE
DIFFUSION
PLUS**

fournisseur d'expérience client

DOCUMENTATION ELECTIONS

Rédacteur : **B CAILLOUX**

Document : GDPQ-Préconisation de conditionnement

Approbateur : **B CHEVALLARD**

Date : **26/03/21**

Objet : **Envoi Propagandes et BV**

Visa :

Préconisation de conditionnement documents destinés aux élections Groupe Diffusion Plus (Sites de Diffusion Plus - Emissaires - SOFAG)

I. ELECTIONS DEPARTEMENTALES

	Conditionnement	Qté par paquets	Qté par carton	Poids max
Propagandes A4	En cartons		3000	15 kgs
BV format A6 pour mise sous pli	En cartons		12000	15 kgs
BV format A6 pour envoi Mairie	En cartons	1000	12000	15 kgs

II. ELECTIONS REGIONALES

	Conditionnement	Qté par paquets	Qté par carton	Poids max
Propagandes A4	Sur palettes			500 kgs
BV format A4 pour mise sous pli	Sur palettes			500 kgs
BV format A4 pour envoi Mairie	En cartons	1000	3000	15 kgs

III. IDENTIFICATION

Identification cartons : Qté - nom de liste et/ou 1 exemplaire sur le dessus

Identification palettes : Nom de liste - Type (BV, Prop.) et utilisation (MSP ou Mairie)- Qté totale nbre de cartons



DOCUMENTATION ELECTIONS	Rédacteur : B CAILLOUX
Document : GDPQ-Modalités de livraison	Approbateur : S LORET
Date : 29/03/21	
Objet : Magasin réception	Visa :

Livraison de documents élections chez Diffusion Plus

I. OBJET

Le but de ce document est d'indiquer les modalités de livraison et d'acceptation de marchandises sur le site de **Diffusion Plus**, adresse de livraison :

Diffusion Plus
Autoroute A13 sortie 17
ZA Les Champs Chouette
27600 Saint Aubin sur Gaillon

1. Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 sur **rendez-vous** pris au plus tard **24h avant livraison**.

2. Contact :

Responsable réception: Séverine **LORET 02 32 77 85 36**

Mail : reception-magasin@diffusionplus.fr

II. CONDITIONS DE DECHARGEMENT

1. Conditionnement

- Palette « Europe » de 80x120cm,
 - Hauteur maximum de 1,20 mètre
- Les palettes doivent être filmées avec ou sans dessus de palette cerclé.
- Chaque palette doit être identifiée par une affiche indiquant :
 - La nature des documents :
Professions de foi, Enveloppe, BDV Mairie, BDV propagande
 - La référence des documents ou nom de listes/candidat
 - La quantité des documents.
 - Le poids brut de la palette

2. Bon de livraison

→ **Toute marchandise livrée doit obligatoirement être accompagnée de son bon de livraison.**

Contenu du BL :

- Expéditeur
- Adresse de livraison
- Descriptif de la marchandise (cf ci-dessus)
- Quantité livrée et poids brut total
- Etat de livraison (partielle où soldée)

3. Déchargement

Le chauffeur doit présenter ses papiers à la réception du magasin avant la mise à quai.

Il doit se conformer **aux règles sanitaires** affichées à la réception.

Il doit se conformer aux instructions qui lui seront données sur place pour la mise à quai.